



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20141216-161214-10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2014

DOSSIER N°10 :

ASSOCIATION TROTTE-MENU
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
LA GESTION DU MULTI ACCUEIL PETITE
ENFANCE – AUTORISATION DE
SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Décembre 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe VALMIER (à M. QUANCARD), Didier BLADOU (à M.VINCENT), Géraldine AUDEBERT (à M. FARGEON), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT)

Absent :

Secrétaire : MME SOARES

**DOSSIER N° 10 : ASSOCIATION TROTTE-MENU
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION
DU MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association Trotte Menu depuis 1995, pour la gestion de la crèche associative installée sur le territoire communal.

Les relations partenariales entre la ville et l'association se sont renforcées dans le cadre de la dernière convention signée en 2008, lors de l'extension de capacité de la structure devenue multi accueil petite enfance agréée pour 20 lits et installée dans les locaux sis 138, route du Médoc mis gracieusement à disposition de l'association pour l'exercice de son activité.

L'action menée par l'association Trotte Menu est référencée au contrat enfance jeunesse signé entre la ville du Bouscat et la CAF de la Gironde. Elle participe, en ce sens, à l'amélioration quantitative et qualitative des actions proposées sur la commune en matière d'accueil du jeune enfant. Son intégration au guichet unique petite enfance depuis janvier dernier conforte cette participation, en facilitant les démarches d'inscription des familles et en optimisant l'accessibilité aux structures.

Il y a lieu, aujourd'hui, de définir les engagements respectifs de la ville et de l'association par de nouvelles dispositions contractuelles.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs du 23 septembre 2008 entre la ville du Bouscat et l'association Trotte Menu,

VU le nouveau projet de convention pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 ci-annexé,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET